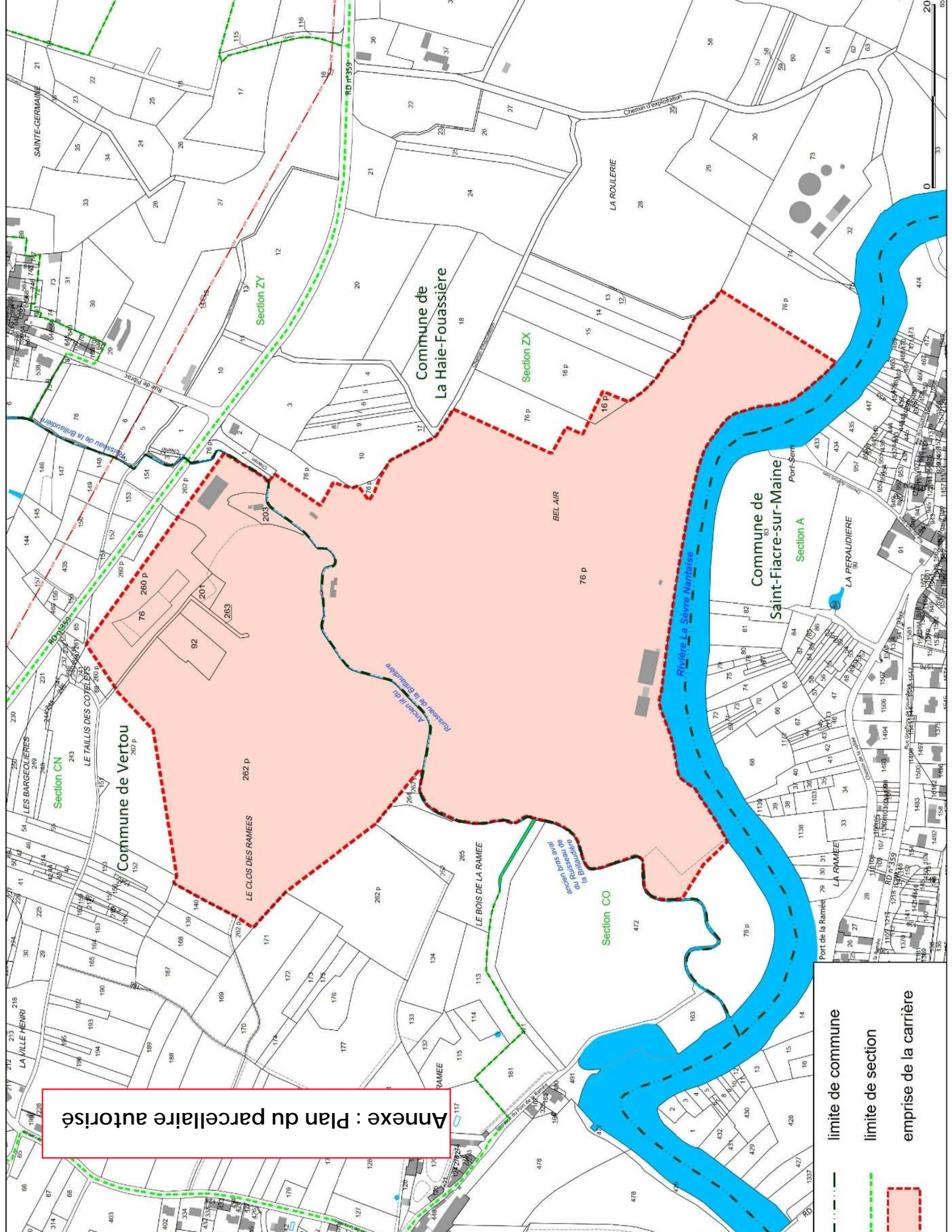


Annexe : Plan du parcellaire autorisé



- limite de commune
- limite de section
- emprise de la carrière











# Annexe : plans de phasage

Pascal OTHÉGUY  
 Le secrétaire général  
 Pour le préfet et par délégation,  
 LE PRÉFET,  
 Nantes, le 28 mars 2022

